

## COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS 2019/9-12 juillet 2019 Vanuatu

### CONTRIBUTION DE L'ARTCI / CÔTE D'IVOIRE

#### PROPOSITIONS DE LIGNES DIRECTRICES

##### Résumé :

Le présent document contient les propositions de lignes directrices du Régulateur (ARTCI)/ Côte d'Ivoire, faisant suite à la lettre circulaire de consultation adressée par la Directrice du BDT, relative aux bonnes pratiques portant sur thème général "Accélérer la mise en place de la connectivité numérique pour tous", à l'occasion du Colloque mondial des régulateurs de 2019 (GSR-19).

#### I. Contexte

Le numérique, secteur en constante évolution, bouleverse tous les aspects de la société actuelle depuis deux (2) décennies, notamment avec l'essor du web, des réseaux sociaux et l'avènement des smartphones. Depuis lors, les besoins en connectivité sans cesse croissants ont révolutionné les habitudes et l'économie dans sa globalité au point où l'on parle aujourd'hui d'économie numérique.

Face aux défis de la transformation digitale et l'avènement prochain de la 5G qui va impacter tous les secteurs d'activités de la société, la régulation traditionnelle doit se réinventer et s'adapter à ce nouvel environnement.

En Côte d'Ivoire où le secteur de l'économie numérique représentait 10% du PIB en 2017 et est appelée à prendre une part de plus en plus significative, la maîtrise de cette problématique s'avère vitale aussi bien pour le présent que le futur de notre nation.

Aussi, l'édition 2019 du Colloque Mondial des Régulateurs (GSR-19) portant sur le thème "Accélérer la mise en place de la connectivité numérique pour tous" est-elle pour l'Autorité de Régulation des Télécommunications /TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) une opportunité de partager son expérience sur le thème "Connectivité inclusive : l'avenir de la régulation" et par la même occasion, bénéficier de celle des autres Etats Membres de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

## II. Propositions de lignes directrices

### II.1 Principes fondamentaux à appliquer pour concevoir une régulation collaborative

Au regard de l'évolution actuelle du secteur des Télécommunications/TIC et de la structure des marchés du numérique à l'échelle nationale et internationale, un modèle de régulation basé sur la collaboration entre régulateurs et opérateurs (en ce qui concerne la fourniture des services) s'impose afin de garantir le dynamisme du marché et assurer le développement de l'économie numérique.

En vue de permettre aux régulateurs de s'inscrire activement dans cette démarche, l'ARTCI fait les propositions de lignes directrices ci-après, issues de son expérience :

- Mise en œuvre de mesures d'incitation des opérateurs et fournisseurs de services (exple : allocation d'une partie des pénalités ou sanctions aux opérateurs) à l'investissement dans les réseaux et services de Télécommunications/TIC en vue d'assurer aux populations un accès universel, de qualité et à moindre coût, aux services de Télécommunications/TIC ;
- Mise en place/vulgarisation de cadres de concertation et de collaboration sectoriels et intersectoriels sur les problématiques de l'économie numérique pour un développement inclusif ;
- Développement de la coopération régionale (cadres de concertation et de collaboration) sur les questions liées à l'interconnectivité de nos Etats, à la baisse des tarifs d'itinérance et de communications internationales, pour créer une dynamique en faveur de l'intégration socio-économique de nos Etats ;
- Mise en place d'une régulation proactive et adaptée aux nouveaux enjeux liés à la 5G, à l'Internet des objets, à l'Intelligence Artificielle, à la Blockchain, etc., afin que ces technologies soient porteuses de transformation pour les économies de nos Etats et pour la société ; en outre, il est nécessaire de considérer aujourd'hui dans le processus de régulation, l'environnement du numérique fortement marqué par la présence sur le marché des géants du web (GAFAM).

### II.2 Critères de référence pour évaluer l'efficacité réglementaire et le fonctionnement du marché pour servir de base à la régulation de l'infrastructure numérique

Pour évaluer l'efficacité réglementaire et le fonctionnement du marché, les critères de référence suivants sont proposés :

- Mise en place des fichiers de suivi des obligations réglementaires, en collaboration avec les opérateurs et les collectivités locales pour mettre en évidence les difficultés et les contraintes liées à la mise en œuvre desdites obligations, pour la définition d'un plan d'actions concerté ;
- Elaboration des enquêtes de satisfaction pour recueillir les ressentis des populations en vue d'éventuels réajustements des décisions de régulation, voire de réglementation.
- Elaboration d'indicateurs plus adaptés à la dynamique actuelle des réseaux et des services innovants connexes, pour une meilleure évaluation de la maturité numérique sur les marchés de Télécommunications/TIC ;

## II.3 Nouveaux outils et approches réglementaires dans le domaine du numérique

Face aux principes fondamentaux et aux critères de référence sus proposés, les nouveaux outils et approches réglementaires suivants sont à envisager :

- Disposer d'un cadre réglementaire plus souple à travers des loi-cadre favorisant l'innovation ; l'innovation étant un levier essentiel pour la croissance à long terme d'un secteur. L'existence d'une possibilité d'innover de façon décentralisée sur les réseaux est un facteur indispensable à l'émergence d'outils et de services numériques aux modèles économiques innovants ;
- Permettre au Régulateur d'exercer ses pouvoirs de manière proportionnée, impartiale et transparente : Acteur clé de l'écosystème de l'économie numérique, il faut que le Régulateur dispose de pouvoirs qui lui permettent de favoriser la mise en place d'une concurrence effective, loyale, transparente, non discriminatoire et durable au profit des autres acteurs (opérateurs, utilisateurs) ; aussi, les principes classiques de régulation devront être évolutifs et adaptés à la transformation numérique.
- Tenir compte de l'impératif de neutralité technologique de la réglementation ;
- Harmoniser les politiques régionales de réglementation et de régulation du secteur des Télécommunications/TIC pour les questions émergentes telles que OTT et questions relatives aux GAFAM, Partage d'infrastructures, IoT, portabilité des numéros, règles d'accès aux ressources rares (fréquences, numéros de téléphone, adresses IP etc..) ;
- Favoriser le déploiement des réseaux dorsaux et des réseaux d'accès de prochaine génération, et l'adoption des applications et des services large bande par tous ;
- Moderniser et redéfinir l'accès et le service universel afin d'y inclure la large bande, encourager les partenariats public-privé et élargir le service universel au-delà du seul déploiement du réseau en stimulant l'adoption des services et l'accès aux services et applications en ligne ;
- Promouvoir l'inclusion numérique financière : Dans un univers du « tout numérique », il est impératif d'assurer l'inclusion financière numérique. L'absence de services financiers, ou l'accès limité à ceux-ci, fait obstacle au développement socio-économique, en particulier dans les pays en développement. Il serait par ailleurs souhaitable d'élargir l'accès aux services financiers pour les personnes non bancarisées ou sous bancarisées, en particulier dans les zones rurales, isolées et défavorisées. Cette extension devrait en effet permettre aux usagers de ces zones de pouvoir jouer un rôle dans l'économie numérique mondiale. Dans ce contexte, l'inclusion financière numérique doit être le pilier des stratégies nationales d'inclusion financière ;
- Elaborer des mesures en faveur de la protection des données, de la vie privée et des libertés individuelles ;
- Mettre en place des balises pour s'assurer que l'innovation technologique soit toujours au bénéfice du bien-être de l'humanité et non à son détriment.
- Développer des approches collaboratives nationales et régionales pour adresser toutes les diligences liées à la confiance numérique.